

## Retraités

### Le gouvernement frappe plus fort Les retraité.e.s ne plient pas

## Actions en Octobre

- ♦ pour la suppression de la hausse de la CSG
- ♦ pour la revalorisation de toutes les pensions sur la base de l'inflation constatée avec des mesures pour les plus faibles pensions ; le rattrapage des pertes subies ; le retour à l'indexation sur le salaire moyen

### Édito

L'autoritarisme et la brutalité avec lesquels le gouvernement maintient sa politique de démantèlement des acquis et de réduction drastique des dépenses publiques confirment un profond mépris pour la vie réelle des citoyens, l'aveuglement idéologique devant le rôle de la protection sociale face à la crise de 2008 et la volonté de museler toute opposition. Seules prévalent la loi des plus riches et des détenteurs de capitaux, celle du marché sans entraves et du profit à court terme.

**Le durcissement des mesures annoncées pour 2019 (et même 2020 !) contre les retraité.e.s** va résolument dans le sens de leur paupérisation relative et du décrochage avec le niveau de vie des salarié.e.s mis en perspective par les projections officielles. Le but est de contenir les dépenses publiques quand le nombre de pensionné.e.s augmente.

**A la reconduction de la hausse de la CSG**, qui fait perdre environ 500 à 600 euros par an à un.e enseignant.e du 2<sup>nd</sup> degré, s'ajoutent les effets de la désindexation des pensions sur les prix avec une « revalorisation » de 0,3% quand l'inflation est estimée à 1,7% (voir au verso). La règle de l'indexation des pensions sur les prix n'est même plus respectée.

SNES Versailles Infos - N° de Commission Paritaire 1122S05547 - N° ISSN 1291-5246 - Hebdomadaire - Prix de vente 2 euros - Abonnement 12 euros - Édité par section académique du SNES de Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second degré) 3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil CEDEX - Tél. : 01 41 24 80 56 - Directrice de publication Marie Chardonnet - Imprimé par l'imprimerie spéciale du SNES - 3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil CEDEX

**Tous les coups sont permis. Toutes les ripostes doivent donc leur être opposées.**

**Les 9 organisations de retraité.e.s CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-PP, LSR, UNRPA** appellent

♦ à continuer à signer et faire signer la pétition sur le site <http://www.retraiteencolere.fr>

(celles qui ont été adressées à la section académique ont été transmises à l'Hôtel Matignon)

♦ à deux journées d'action en octobre :

♦ **Mercredi 3 Octobre** : à partir de 14h **Place de la République, rassemblement des retraité.e.s d'Île de France** avec des délégations départementales de divers horizons réunies le matin à la Bourse du Travail rue du Château d'Eau. Il convient dès maintenant de rendre bien visibles la protestation et les revendications. Une délégation ira remettre les milliers de pétitions apportées au président du groupe LRM.

♦ **Jeudi 18 Octobre** : **journée nationale de manifestations dans toute la France** pour faire entendre la colère et les revendications des retraité.e.s au moment où s'engage au Parlement l'examen du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2019 (PLFSS). Ce sera l'occasion de rappeler aussi notre exigence du maintien de la pension de réversion sans condition de ressources et de la prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale de la perte d'autonomie. Est-il utile de préciser que la manifestation à Paris doit être **massive !!!**

♦ **Mardi 9 Octobre action interprofessionnelle** à l'appel de la CGT, FO, FIDEL, Solidaires, UNEF pour dire Non à la régression sociale, Non au système universel de retraite par points.

**Les salariés, les chômeurs, les retraités, les jeunes** sont tous frappés par une politique d'austérité et de démantèlement des droits qui accroît la précarité et les inégalités. Ils ont des revendications convergentes et affirment l'exigence d'une redistribution plus juste de la richesse détournée au profit d'une minorité, sans effets sur l'emploi et sur la croissance.

**Le SNES** a acté le principe de sa participation **et la FSU** appelle à faire du 9 une journée de mobilisation. à laquelle les retraité.e.s ont toutes les raisons de participer.

Martine Beauclu-Barlier

### SOMMAIRE

- 1)Éditorial page 1
- 2)la paupérisation des retraités en marche. page 2
- 3)Suppression de la taxe habitation : un leurre? page 2

# Pouvoir d'achat des retraités : des paroles et des actes

"Les retraités ne baisseront pas en 2019, elles continueront à augmenter" *Gérald Darmanin*

"Nous ne leur (aux retraités) prenons pas d'argent" *Bruno Lemaire*

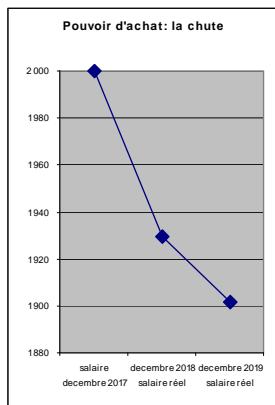
( cités par le Huffington post 28/08/2018)

## La paupérisation des retraités en marche:

### Csg+pensions gelées + reprise de l'inflation

Prenons l'exemple d'un retraité avec **une pension nette de 2000 €** (brute de 2 306,81 €) en décembre 2017

- ♦ **Janvier 2018** : hausse de la CSG de 1.7 point sur le brut : dans notre exemple amputation **mensuelle de 36.6 €** sur la pension nette.
- ♦ **Année 2018** inflation prévue de 1, 7%, revalorisation des pensions néant : il manque sur la pension **mensuelle** nette de décembre 2018 **34 €** pour compenser l'inflation de l'année



- ♦ **Année 2019** inflation prévue 1, 7%, revalorisation des pensions 0.3% : il manque sur la pension **mensuelle** nette de décembre 2019 **28 €** pour compenser l'inflation de l'année.

**36.6 € + 34 € + 28 € = 98.60 €**

Le niveau **mensuel** réel de cette pension en décembre 2019 accuse une perte cumulée en 2 ans (de décembre 2017 à décembre 2019), de **98.60 €, soit près de 5 %**

Cette perte (si nous n'y mettons pas bon ordre par nos actions) sera **pérenne** : pour la seule année 2020 (et sans tenir compte du quasi gel des pensions à 0.3% prorogé en 2020), elle

génère une perte annuelle de **1183,2 €** (98.60€\*12 mois)

*Jean-Jacques Duchon*

NB les calculs ci-dessus donnent un **ordre de grandeur** de la perte de pouvoir d'achat : ils reposent en partie sur une *prévision* d'inflation pour la fin 2018 et 2019 qui demandera à être affinée au vu des constats effectifs.

## Cotisations syndicales précisions

**Le barème de cotisation** est désormais établi en **référence à la pension brute**, et non plus nette, en raison du prélèvement à la source (janvier 2019) :

- ♦ pour ceux qui étaient déjà retraités en 2017/2018, se référer au bulletin de pension de Janvier 2019. La cotisation n'augmente pas : elle reste identique à celle payée l'an dernier.

- ♦ pour les nouveaux retraités, ils doivent se référer à leur premier bulletin de pension ou à leur titre de pension

- ♦ un barème avec une correspondance Net/brut est disponible sur le site [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu) rubrique retraités.

**Crédit impôt inchangé** : Toute cotisation syndicale versée en 2018 ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant qui vous sera reversé par le trésor public en 2019

## Suppression de la taxe habitation : un leurre ?

*Gérald Darmanin déclare : « La grande majorité des retraité.e.s bénéficiera de la baisse de la taxe d'habitation » (août 2018 cité par le huffingtonpost 28/08/2018)*

**L'engagement présidentiel était de supprimer la taxe d'habitation pour 80% des contribuables** censé compenser la hausse de la CSG pour les retraité.e.s. Initialement étalée jusqu'à 2020, cette mesure ne compense déjà pas les pertes accumulées par la ponction opérée en une fois dès janvier 2018 et reconduite en 2019.

**Elle excluait** les personnes dont le plafond de ressources fiscales dépasse 27 000 euros (un peu moins de 2500 imposables par mois) jusqu'à ce que, sous la pression du Conseil Constitutionnel, le président annonce en novembre 2017 l'élargissement de la mesure à tous les contribuables.

**Mais la mise en œuvre** qui donne lieu à une succession d'improvisations, suscite de nombreuses inquiétudes et dégonfle un peu plus la propagande officielle.

**En juillet 2018, Joël Giraud**, député LREM, et rapporteur général du budget à l'Assemblée Nationale, alerte le gouvernement. Son rapport sur l'application des mesures fiscales pour 2019 établit en effet que **sur les 7 millions de retraité.e.s victimes de la hausse de la CSG, seuls 600 000** bénéficiaires

d'une baisse de la taxe d'habitation « devraient s'y retrouver ».

**De quoi refroidir les attentes** qui ont pu être suscitées. Un peu plus nombreux en 2019, ils seront 3,8 millions à bénéficier de la mesure en 2020. **Il restera donc 3,2 millions de perdants**, ce qui autorise peut-être le ministre à jouer cyniquement avec les pourcentages...

**Et quid de la généralisation de la mesure ?** De ce fait, le calendrier de mise en œuvre se fait plus flou : 2020?2021 ? la fin du quinquennat ? A suivre dans le projet de budget 2019.

**Et se pose avec acuité la compensation** apportée par l'Etat aux collectivités locales privées de 20 Milliards d'euros en plus de la baisse de leurs dotations. Il faut trouver au moins 8 Milliards de plus pour passer de 80% à 100% Différentes hypothèses de travail circulent... jusqu'à celle du président d'utiliser une part de la CSG, banalisée en impôt ordinaire alors que depuis son instauration, combattue entre autres par le SNES-FSU, elle servait au moins à abonder exclusivement le budget de la Sécurité Sociale.

**Ce que l'histoire ne dit pas**, ce sont les effets non seulement sur le maintien et le coût des services dans les collectivités locales mais aussi sur la fiscalité locale. En attendant, il se pourrait que la désindexation des pensions apporte de l'eau à ce mauvais moulin.

Martine Beauau-Barlier